

## AVIS DE PROMULGATION

### RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 105 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UNE RÉTROCAVEUSE

**CET AVIS** est par la présente donné à tous les citoyens et citoyennes de la Municipalité de L'Islet et stipule ce qui suit :

- Lors d'une séance tenue le 12 janvier 2021, le conseil de la Municipalité de L'Islet a adopté le règlement 245-2021 décrétant un emprunt de 105 000 \$ pour l'acquisition d'une rétrocaveuse;
- Qu'en date du 21 avril 2021, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement 245-2021.
- Les personnes intéressées peuvent consulter ledit règlement au bureau de la municipalité ainsi que sur le site internet.
- Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Islet, ce 22 avril 2021.



---

Louis Breton  
Directeur général / Secrétaire-trésorier

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Louis Breton, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de L'Islet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis conformément à la loi ce 22 avril 2021.

En foi de quoi, je délivre ce certificat.



---

Louis Breton  
Directeur général / Secrétaire-trésorier